

**COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE**

Rue Albert 1<sup>er</sup> ,16

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 FEVRIER 2013.**

**Présents** : M. Francis DEJON, Bourgmestre -Président ;

Mme et MM. M. VAN EYCK-GEORGIEN, J-M ROUFFART, J-F. WANTEN, L. FOSSOUL,  
Echevins ;

Mme A. SACRE, Présidente du CPAS et Conseillère communale ;

Mmes et MM. P. BRICTEUX, ~~F. FOSSOUL~~, L. ALFIERI, Y. FASTRE, B. SCHUTZ, L.  
SERET, M-E. HAIDON, P. LEMESTRE, R. LEJEUNE, A. DESSERS, O. SALMON,  
Conseillers ;

**Mme Catherine DAEMS, Secrétaire Communale.**

**Excusée** : Mme F. FOSSOUL.

**Séance publique**

La séance est ouverte à 20h00.

**1. Aéroport de Bierset. Informations.**

Néant.

**2. Piscine communale. Informations.**

Monsieur le Bourgmestre signale que les travaux de la phase 2 ont débuté le 25 février et devraient être terminés pour le printemps. Il ajoute qu'il n'a toujours aucune information fraîche à communiquer concernant la phase 3. Il déclare qu'un conseil des utilisateurs va être créé, cela fera l'objet d'une décision lors d'un prochain collège.

**3. Procès-verbaux des séances publiques des 13 septembre, 12 novembre et 03 décembre 2012 – Adoption.**

Le Conseil,

A l'unanimité moins 2 abstentions de Messieurs SALMON et LEMESTRE, adopte les procès-verbaux des séances publiques des 13 septembre et 12 novembre 2012.

A l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance publique du 03 décembre 2012.

**4. Rapport d'avancement final 2012 de la Conseillère énergie. Adoption.**

Mademoiselle BULTOT, Conseillère énergie, commente le rapport. Elle déclare que beaucoup de matériel a été acheté pour les écoles, que le personnel communal a été sensibilisé et qu'en matière d'urbanisme, 3 vérifications sont à effectuer pour les gros permis, ce qui engendre un surcroît de travail.

Elle ajoute que des articles paraissent tous les trois mois dans le bulletin communal et qu'une action « gaz-électricité : osez comparer » a été menée. Elle signale qu'elle va passer dans les écoles pour expliquer les outils à disposition.

Madame HAIDON demande quels seraient les projets à mettre en place pour diminuer la facture énergétique au niveau des bâtiments communaux.

Mademoiselle BULTOT répond qu'il faut sensibiliser le personnel.

Madame HAIDON demande quels investissements il faudrait faire.

Mademoiselle BULTOT déclare qu'il faut retirer la moitié des néons dans les bureaux, isoler la maison communale par le toit, réaliser l'étanchéité du bâtiment et remplacer les châssis.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'en ce qui concerne la maison communale, 4 pistes sont essentielles :

- le remplacement des chaudières mazout par une au gaz,
- le remplacement des châssis,
- l'isolation de l'étage par rapport au grenier,
- le placement de panneaux photovoltaïques.

Madame HAIDON demande si l'on pourrait avoir dans un avenir proche un dossier à ce sujet.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il faudra pouvoir obtenir des subventions et que l'on devra probablement constituer plusieurs dossiers plutôt qu'un dossier global.

Madame DESSERS rappelle que lors du vote du budget 2013, elle a parlé des groupements d'achats et demande quelle sensibilisation on compte faire.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il est délicat pour un pouvoir public de s'ériger en fédérateur d'un groupement d'achats mais que la commune peut organiser une séance d'informations.

Madame DESSERS suggère que l'on organise des séances d'informations par quartier.

Monsieur le Bourgmestre indique que les dernières séances ont eu lieu au centre culturel.

Madame SERET déclare que les personnes dans le besoin ne peuvent participer à ces groupements d'achats parce qu'elles sont dans l'impossibilité de commander des quantités suffisantes.

Madame DESSERS pense qu'on pourrait inviter un tas d'ASBL pour donner des informations et espère que la somme votée au budget en matière d'économies d'énergie sera utilisée à bon escient.

Monsieur SALMON demande quels sont les projets pour aider les personnes défavorisées.

Mademoiselle BULTOT répond qu'il faut une bonne collaboration entre le CPAS et la Conseillère énergie et ajoute que des subsides peuvent être demandés pour l'engagement d'un tuteur énergie au CPAS.

Madame DESSERS indique qu'il serait peut-être opportun que Mademoiselle BULTOT forme une personne du CPAS afin que celle-ci puisse aider au mieux les personnes émergeant au CPAS à suivre en matière d'économies d'énergie.

Monsieur SALMON déclare qu'il faudrait essayer de sensibiliser au mieux les personnes précarisées.

Monsieur BRICTEUX, à la lecture de la page 8 du rapport, déclare qu'il lui semble que le rôle de la Conseillère énergie est d'organiser des informations récurrentes dans les deux écoles. Il estime qu'il faudrait prodiguer un enseignement vis-à-vis des enfants pour les sensibiliser aux économies d'énergie. Il ajoute qu'une présence régulière au Conseil communal des enfants serait bien, ainsi qu'au Conseil consultatif des aînés. Il trouve qu'il serait bénéfique que Mademoiselle BULTOT montre d'année en année la capacité qu'elle a de sensibiliser de façon continue les ménages et que l'on constate au moins une progression dans la sensibilisation des ménages.

Mademoiselle BULTOT répond qu'elle se sent débordée et qu'elle fait le maximum.

Madame DESSERS demande si on ne pourrait dégager quelqu'un parmi le personnel pour collaborer avec Mademoiselle BULTOT.

Monsieur le Bourgmestre répond que le personnel communal a déjà beaucoup de charge de travail.

Mademoiselle BULTOT déclare qu'il faudrait mettre sur pied une éco-team avec des bénévoles motivés par la problématique de l'énergie.

Madame DESSERS indique qu'en ce qui concerne les élèves des écoles, il suffit d'apporter des outils aux enseignants.

Monsieur le Bourgmestre déclare que l'on pourrait peut-être imaginer un kit de démonstration pour les enseignants.

Mademoiselle BULTOT répond qu'elle possède ces outils.

Monsieur SALMON déclare que le Conseil consultatif des aînés peut être utile dans le cadre d'une éco-team.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le courrier du 11 septembre 2008, adressé au Collège communal de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, référencé IG/08022, par lequel Monsieur M. CHARLIER, Directeur général f.f. au Ministère de la Région wallonne, Division de l'Energie, confirme l'octroi d'une subvention en vue de couvrir les frais de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du programme « Communes Energ-Ethiques » visant à mettre en place un conseiller énergie au

service des communes de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, VERLAINE, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER et CRISNEE ;

Attendu que la commune de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, en partenariat avec les communes de VERLAINE, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER et CRISNEE, a signé la charte de la « Commune Energ-Ethique » ;

Attendu que le rapport annuel arrêté au 31/12/2012 sera envoyé à Madame GOUTHIÈRE de la Région wallonne et Madame DUQUESNE de l'Union des Villes et Communes de Wallonie asbl ;

Attendu que ce rapport doit être présenté au Conseil communal ;

Vu les dispositions du CDLD ;

A l'unanimité :

DECIDE :

- D'approuver le rapport annuel arrêté au 31/12/2012 établi par la Conseillère en Energie ;
- De charger la Conseillère en Energie du suivi de ce rapport.

#### **5. Conseil Consultatif des Aînés. Bilan de fin de mandat. Information.**

Monsieur le Bourgmestre propose que le point 34 inscrit à l'ordre du jour « Conseil Consultatif des Aînés – Bilan de fin de mandat – Information » soit abordé maintenant afin de pouvoir ensuite libérer Monsieur LECLOUX, Président de l'ancien CCA.

Monsieur LECLOUX donne lecture du bilan de fin de mandat.

Madame HAIDON voudrait dire que le dynamisme et la bonne humeur du CCA sont à souligner. Elle estime que ce tissu social est la chose la plus importante qui a été réalisée et souhaite que l'ensemble du CCA soit applaudi pour le travail accompli tout au long de la législature.

#### **6. AIDE. Désignation de cinq délégués aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation de cinq délégués pour représenter la commune aux assemblées générales de l'AIDE durant la législature 2013-2018 ;

Vu les candidatures de Jean-Michel ROUFFART, Louis FOSSOUL, Laure SERET du groupe ENSEMBLE, de Roland LEJEUNE du groupe CIT+PS et d'Olivier SALMON du groupe ECOLO ;

A l'unanimité :

DESIGNE :

Jean-Michel ROUFFART, Louis FOSSOUL, Laure SERET du groupe ENSEMBLE, Roland LEJEUNE du groupe CIT+PS et Olivier SALMON du groupe ECOLO en qualité de délégués pour représenter la commune aux assemblées générales de l'AIDE pendant la législature 2013-2018.

**7. TECTEO. Désignation de cinq délégués aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à TECTEO ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation de cinq délégués pour représenter la commune aux assemblées générales de TECTEO durant la législature 2013-2018 ;

Vu les candidatures de Jean-Michel ROUFFART, Bénédicte SCHUTZ, Annick SACRE du groupe ENSEMBLE, de Pol LEMESTRE du groupe CIT+PS et d'Olivier SALMON du groupe ECOLO ;

A l'unanimité :

DESIGNE :

Jean-Michel ROUFFART, Bénédicte SCHUTZ, Annick SACRE du groupe ENSEMBLE, Pol LEMESTRE du groupe CIT+PS et Olivier SALMON du groupe ECOLO en qualité de délégués pour représenter la commune aux assemblées générales de TECTEO pendant la législature 2013-2018.

**8. INTRADEL. Désignation de cinq délégués aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à l'Association Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois des communes de la province de Liège ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation de cinq délégués pour représenter la commune aux assemblées générales d'INTRADEL durant la législature 2013-2018 ;

Vu les candidatures de Jean-Michel ROUFFART, Louis FOSSOUL, Yves FASTRE du groupe ENSEMBLE, de Marie-Eve HAIDON du groupe CIT+PS et d'Olivier SALMON du groupe ECOLO ;

A l'unanimité :

DESIGNE :

Jean-Michel ROUFFART, Louis FOSSOUL, Yves FASTRE du groupe ENSEMBLE, Marie-Eve HAIDON du groupe CIT+PS et Olivier SALMON du groupe ECOLO en qualité de délégués pour représenter la commune aux assemblées générales d'INTRADEL pendant la législature 2013-2018.

**9. IILE. Désignation de cinq délégués aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à l'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs des communes de la province de Liège ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation de cinq délégués pour représenter la commune aux assemblées générales de l'I I L E durant la législature 2013-2018 ;

Vu les candidatures de Annick SACRE, Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, Jean-Michel ROUFFART du groupe ENSEMBLE, de Roland LEJEUNE du groupe CIT+PS et d'Olivier SALMON du groupe ECOLO ;

A l'unanimité :

DESIGNE :

Annick SACRE, Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, Jean-Michel ROUFFART du groupe ENSEMBLE, Roland LEJEUNE du groupe CIT+PS et Olivier SALMON du groupe ECOLO en qualité de délégués pour représenter la commune aux assemblées générales de l'I I L E pendant la législature 2013-2018.

**10. ECETIA INTERCOMMUNALE. Désignation de cinq délégués aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à la Société de Leasing et de Financement des communes de la province de Liège ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation de cinq délégués pour représenter la commune aux assemblées générales d'ECETIA INTERCOMMUNALE durant la législature 2013-2018 ;

Vu les candidatures de Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, Jean-François WANTEN, Yves FASTRE du groupe ENSEMBLE, de Pol LEMESTRE du groupe CIT+PS et d'Anne DESSERS du groupe ECOLO ;

A l'unanimité ;

DESIGNE :

Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, Jean-François WANTEN, Yves FASTRE du groupe ENSEMBLE, Pol LEMESTRE du groupe CIT+PS et Anne DESSERS du groupe ECOLO en qualité de délégués pour représenter la commune aux assemblées générales d'ECETIA INTERCOMMUNALE pendant la législature 2013-2018.

**11. ECETIA FINANCES. Désignation de cinq délégués aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à la Société de Leasing et de Financement des communes de la province de Liège ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation de cinq délégués pour représenter la commune aux assemblées générales d'ECETIA FINANCE durant la législature 2013-2018 ;

Vu les candidatures de Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, Jean-François WANTEN, Yves FASTRE du groupe ENSEMBLE, de Pol LEMESTRE du groupe CIT+PS et d'Anne DESSERS du groupe ECOLO ;

A l'unanimité ;

DESIGNE :

Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, Jean-François WANTEN, Yves FASTRE du groupe ENSEMBLE, Pol LEMESTRE du groupe CIT+PS et Anne DESSERS du groupe ECOLO en qualité de délégués pour représenter la commune aux assemblées générales d'ECETIA FINANCE pendant la législature 2013-2018.

**12. SPI. Désignation de cinq délégués aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à la Société Provinciale d'Industrialisation des communes de la province de Liège ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation de cinq délégués pour représenter la commune aux assemblées générales de la S P I durant la législature 2013-2018 ;

Vu les candidatures de Fabienne FOSSOUL, Jean-Michel ROUFFART, Francis DEJON du groupe ENSEMBLE, de Marie-Eve HAIDON du groupe CIT+PS et d'Anne DESSERS du groupe ECOLO ;

A l'unanimité :

DESIGNE :

Fabienne FOSSOUL, Jean-Michel ROUFFART, Francis DEJON du groupe ENSEMBLE, Marie-Eve HAIDON du groupe CIT+PS et Anne DESSERS du groupe ECOLO en qualité de délégués pour représenter la commune aux assemblées générales de la SPI pendant la législature 2013-2018.

**13. MCH. Désignation d'un représentant communal pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil,

Vu l'affiliation de la Commune au comité de coordination économique Meuse Condroz Hesbaye ;

Vu la nécessité de désigner un représentant communal ;

Vu la candidature de Lucien VAN DE WIJNGAERT, présentée par le groupe ENSEMBLE ;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE Lucien VAN DE WIJNGAERT en qualité de représentant de la commune de St Georges S/M dans l'ASBL Meuse Condroz Hesbaye.

La présente décision sera valable pour toute la législature 2013-2018.

**14. HMC. Désignation d'un représentant communal pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à Hesbaye Meuse Condroz ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de désigner un représentant pour participer aux Assemblées Générale de Hesbaye Meuse Condroz ;

Vu la candidature de Annick SACRE , présentée par le groupe ENSEMBLE ;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE :

Annick SACRE pour représenter la commune aux assemblées générales de Hesbaye Meuse Condroz durant la législature 2013-2018.

**15. Maison du Tourisme HESBAYE-MEUSE. Désignation de deux représentants communaux pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique,



Vu l'adhésion de la commune à la Maison du Tourisme HESBAYE-MEUSE décidée par le conseil communal en date du 185/02/2004 ;

Vu le courrier du 01/02/2013 de la Maison du Tourisme HESBAYE-MEUSE transmettant ses statuts tels que revus et approuvés par le Ministre du tourisme ;

Considérant que les communes doivent déléguer des représentants dans la stricte application du pacte culturel de 1973 et qu'il faut désigner **deux** représentants ;

Vu les candidatures de Annick SACRE et Louis FOSSOUL, Conseillers communaux membres du groupe ENSEMBLE, pour représenter la commune dans l'ASBL Maison du Tourisme HESBAYE-MEUSE ;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE Annick SACRE et Louis FOSSOUL en qualité de représentants de la commune au sein de l'ASBL Maison du Tourisme HESBAYE-MEUSE jusque la fin de la législature 2013-2018.

**16. MEUSE-CONDROZ-LOGEMENT. Agence immobilière Sociale du pays de HUY. Désignation d'un administrateur pour les années 2013-2018.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'affiliation de la Commune à Meuse Condroz logement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de désigner un Administrateur représentant la commune dans l'ASBL « Agence Immobilière Sociale du pays de HUY » ;

Vu la candidature de Marinette VAN EYCK-GEORGIEN au poste d'Administrateur ;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE Marinette VAN EYCK-GEORGIEN comme Administrateur représentant la Commune de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE dans l'ASBL « Agence Immobilière Sociale du pays de HUY ».

La présente délibération est valable pour la législature 2013-2018.

**17. TEC-SRWT. Désignation d'un représentant communal pour participer aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation au TEC - SRWT ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de désigner un représentant pour participer aux Assemblées Générales des TEC - SRWT ;

Vu la candidature de Christian DEVIVIER, présentée par le groupe ENSEMBLE;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE :

Christian DEVIVIER pour représenter la commune aux assemblées générales des TEC SRWT durant la législature 2013-2018.

**18. SWDE. Désignation d'un représentant communal pour participer aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à la Société Wallonne de Distribution d'Eau ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de désigner un représentant pour participer aux Assemblées Générales de la S W D E ;

Vu la candidature de Jean-Michel ROUFFART, membre du groupe ENSEMBLE ;

Vu la candidature de Marie-Eve HAIDON, membre du groupe CIT+PS ;

Va procéder, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection ;

16 Conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 1 bulletin de vote ;

16 bulletins de vote sont remis au bourgmestre et à ses assesseurs ;

Le recensement des voix donne le résultat suivant :

0 bulletins non valables,

0 bulletins blancs,

16 bulletins valables,

Les suffrages exprimés sur les bulletins se répartissent comme suit :

Jean-Michel ROUFFART obtient 10 voix ;

Marie-Eve HAIDON obtient 6 voix ;

Constata que Jean-Michel ROUFFART est élu en qualité de représentant communal aux assemblées générales de la S W D E durant la législature 2013-2018.

**19. SWDE. Désignation d'un représentant communal pour participer au comité consultatif du service de distribution de Hesbaye pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à la Société Wallonne de Distribution d'Eau ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de désigner un représentant pour participer au comité consultatif du service de distribution de Hesbaye ;

Vu la candidature de Jean-Michel ROUFFART, membre du groupe ENSEMBLE ;

Vu la candidature de Marie-Eve HAIDON, membre du groupe CIT+PS ;

Va procéder, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection ;

16 Conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 1 bulletin de vote ;

16 bulletins de vote sont remis au bourgmestre et à ses assesseurs ;

Le recensement des voix donne le résultat suivant :

0 bulletins non valables,

0 bulletins blancs,

16 bulletins valables,

Les suffrages exprimés sur les bulletins se répartissent comme suit :

Jean-Michel ROUFFART obtient 10 voix ;

Marie-Eve HAIDON obtient 6 voix ;

Constata que Jean-Michel ROUFFART est élu en qualité de représentant communal au comité consultatif du service de distribution de Hesbaye de la S W D E durant la législature 2013-2018.

**20. Fédération du Tourisme de la Province de LIEGE. Désignation d'un représentant pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à la Fédération du Tourisme de la Province de LIEGE ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de désigner un représentant pour la législature 2013-2018 ;

Vu la candidature de Annick SACRE, Conseillère communale, membre du groupe ENSEMBLE ;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE :

Annick SACRE pour représenter la commune à la Fédération du Tourisme de la Province de LIEGE durant la législature 2013-2018.

**21. MCL. Désignation des mandataires pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la Commune à Meuse Condroz Logement,

Vu les dispositions du Code Wallon du Logement et des arrêtés d'exécution concernant notamment la composition du Conseil d'Administration des sociétés de logement,

Vu la candidature de Marinette VAN EYCK-GEORGIEN au poste d'administrateur,

Vu la déclaration individuelle d'appartenance au CDH signée par Madame VAN EYCK-GEORGIEN ;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, membre du groupe ENSEMBLE, ayant remis une déclaration individuelle d'appartenance au CDH, comme porteur unique des parts sociales dévolues à la Commune de SAINT-GEORGES S/M pour siéger aux assemblées générales et propose sa candidature à un poste d'administrateur.

**22. BELFIUS. Désignation d'un représentant communal pour participer aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à BELFIUS ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de désigner un représentant pour participer aux assemblées générales ;

Vu la candidature de Jean-François WANTEN, Conseiller communal, membre du groupe ENSEMBLE ;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE :

Jean-François WANTEN pour représenter la commune chez BELFIUS durant la législature 2013-2018.

**23. UVCW. Désignation d'un représentant communal pour participer aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à l'U.V.C.W. ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de désigner un représentant pour participer aux assemblées générales ;

Vu la candidature de Francis DEJON, Bourgmestre, membre du groupe ENSEMBLE ;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE :

Francis DEJON pour représenter la commune à l'U.V.C.W. durant la législature 2013-2018.

**24. ETHIAS. Désignation d'un représentant communal pour participer aux Assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune à la ETHIAS ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de désigner un représentant pour participer aux assemblées générales ;

Vu la candidature de Francis DEJON, Bourgmestre, membre du groupe ENSEMBLE ;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE :

Francis DEJON pour représenter la commune à ETHIAS durant la législature 2013-2018.

**25. CLPS. Désignation d'un représentant pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu l'affiliation de la commune au Centre Local de Promotion de la Santé ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de désigner un représentant pour participer aux assemblées générales ;

Vu la candidature de Nathalie NOLLET, présentée par le groupe ENSEMBLE ;

A l'unanimité moins 5 abstentions des groupes CIT+PS et ECOLO ;

DESIGNE :

Nathalie NOLLET pour représenter la commune au Centre Local de Promotion de la Santé durant la législature 2013-2018.

**26. Commission d'Accompagnement Dumont-Wautier. Désignation de 5 représentants pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu la nécessité de procéder à la désignation de cinq représentants pour participer aux réunions de la Commission d'Accompagnement Dumont-Wautier pendant la législature 2013-2018 ;

Vu les candidatures de Jean-Marie CRETON, Francis DEJON et Daniel DEPOSSON, présentées par le groupe ENSEMBLE ;

Vu la candidature de Valérie WOLLACKER, présentée par CIT+PS ;

Vu la candidature de Anne TAQUET, présentée par ECOLO ;

**A l'unanimité :**

**DESIGNE :**

Jean-Marie CRETON, Francis DEJON, Daniel DEPOSSON, Valérie WOLLACKER et Anne TAQUET en qualité de représentants à la Commission d'Accompagnement Dumont-Wautier.

La présente désignation est valable pour toute la durée de la législature 2013-2018.

**27. Centre Culturel de l'Arrondissement de HUY (ASBL). Désignation de trois représentants pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil,

Attendu que le Centre culturel de SAINT-GEORGES est fréquemment amené à collaborer avec le Centre culturel de l'arrondissement de HUY, en abrégé CCAH,

Vu les statuts régissant le CCAH,

Considérant qu'il faut procéder à la désignation de trois représentants à l'assemblée générale selon la clé D'HONDT,

Vu les candidatures de :

- Maria GERARD pour la minorité,
- Robert VAN DE WIJNGAERT et Benoît HEUSE pour le groupe ENSEMBLE détenant la majorité absolue au Conseil communal,

**A l'unanimité :**

**DESIGNE** Maria GERARD, Robert VAN DE WIJNGAERT et Benoît HEUSE en qualité de représentants à l'assemblée générale,

La présente délibération est valable pour toute la durée de la législature 2013-2018.

**28. ASBL Centre Culturel. Désignation de huit représentants pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu les dispositions de l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 22/07/1996 fixant la représentation des pouvoirs publics au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration des Centres Culturels, plus particulièrement l'article 1<sup>er</sup>, 4) ;

Considérant qu'en vertu de l'article 1<sup>er</sup>, 4) de l'arrêté précité, il convient de procéder à la désignation d'un maximum de huit représentants pour participer aux assemblées générales de l'ASBL Centre Culturel pendant la législature 2013-2018 ;

Vu les candidatures de Louis FOSSOUL, Christian DEVIVIER, Irène HABRAN, Jacqueline MICHAUX, Michel SLEYPENN et Yves FASTRE, présentées par le groupe ENSEMBLE ;

Vu la candidature de Patrick DOPPAGNE, présentée par CIT+PS ;

Vu la candidature de Vincent DELVAUX, présentée par ECOLO ;

**A l'unanimité ;**

**DESIGNE :**

Louis FOSSOUL, Christian DEVIVIER, Irène HABRAN, Jacqueline MICHAUX, Michel SLEYPENN, Yves FASTRE, Patrick DOPPAGNE et Vincent DELVAUX en qualité de représentants aux assemblées générales de l'ASBL Centre Culturel de St-Georges.

La présente désignation est valable pour toute la durée de la législature 2013-2018.

**29. ASBL Agence Locale pour l'Emploi. Désignation de 7 représentants pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal,

Vu le CDLD, notamment l'article L1122-30 ;

Vu l'article 5, al. 1, des statuts de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi de St-Georges publiés au Moniteur Belge du 07/03/1996, stipulant que l'assemblée générale est composée paritairement conformément aux dispositions de l'article 8, § 1<sup>er</sup>, al.3 de l'arrêté-loi du 28/12/1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs et fixant dès lors le nombre d'associés à quatorze : sept personnes désignées par le Conseil communal et sept représentants des organisations qui siègent au Conseil National du Travail ;

Vu qu'il appartient à la commune de désigner sept représentants pour siéger aux assemblées générales de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi de St-Georges pendant la législature 2013-2018 ;

Attendu que la réglementation relative à la création des agences locales pour l'emploi prévoit que l'élection des représentants de la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi est organisée suivant une procédure calquée sur le mode d'élection des membres du Conseil de l'Action Sociale ;

Vu que le Conseil communal est composé comme suit :

- groupe ENSEMBLE : 12 sièges,
- groupe CIT+PS : 3 sièges,
- groupe ECOLO : 2 sièges,

Vu le résultat du calcul de répartition des sièges de représentants à l'ALEm :

<b>Groupes politiques</b>	<b>Nb de sièges au CC</b>	<b>Calcul de base</b>	<b>Sièges</b>	<b>Suppléments</b>	<b>Total</b>
ENSEMBLE	12	$(7 \times 12): 17 = 4,94$	4	1	5
CIT+PS	3	$(7 \times 3): 17 = 1,23$	1	0	1
ECOLO	2	$(7 \times 2): 17 = 0,82$	0	1	1

Vu les actes de présentation au nombre de **trois**, introduits valablement ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe **CIT+PS**, comprenant le nom suivant : Carine MIHALJEVIC ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe **ENSEMBLE**, comprenant les noms suivants : Laure SERET, Christine BRONZINI, Jean-François WANTEN, Yves FASTRE, Guy GIGNEZ ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe **ECOLO**, comprenant le nom suivant : Anne DESSERS ;

Considérant que ces actes de présentation respectent toutes les règles de forme, notamment les signatures requises;

PROCEDE à l'élection de plein droit des représentants à l'ALEm en fonction des actes de présentation;

En conséquence, sont élus de plein droit :

Groupe ENSEMBLE : Laure SERET, Christine BRONZINI, Jean-François WANTEN, Yves FASTRE, Guy GIGNEZ.

Groupe CIT+PS : Carine MIHALJEVIC.

Groupe ECOLO : Anne DESSERS.

La présente délibération sera adressée en deux expéditions à :

Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège,

Monsieur le Coordinateur de l'A.L.E.,

Au Ministère de l'Emploi et du Travail – Administration de l'Emploi – Cellule ALE – rue Belliard, 51, 1040 BRUXELLES.

### **30. ASBL Maison des Jeunes. Désignation de 8 représentants pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil,

Vu la nécessité de procéder à la désignation de représentants communaux pour participer aux assemblées générales de l'ASBL « Maison des Jeunes de Saint-Georges » pour la législature 2013-2018 ;



Vu les dispositions des statuts régissant ladite ASBL stipulant que sont membres associés de droit, le Bourgmestre, l'Echevin ayant la jeunesse dans ses attributions et huit personnes désignées par le conseil communal proportionnellement aux tendances politiques existantes au sein du communal ;

Vu les candidatures de Bénédicte SCHUTZ, Ludivine ALFIERI, Nathalie NOLLET, Christian DEVIVIER, Lucien VAN DE WIJNGAERT, Marcel CORNET pour le groupe ENSEMBLE ;

Vu la candidature de Fabienne GARRO pour le groupe CIT+PS ;

Vu la candidature de Kevin COUNAS pour le groupe ECOLO ;

Considérant qu'il y a autant de candidatures que de postes à pourvoir ;

**DESIGNE** Bénédicte SCHUTZ, Ludivine ALFIERI, Nathalie NOLLET, Christian DEVIVIER, Lucien VAN DE WIJNGAERT, Marcel CORNET, Fabienne GARRO et Kevin COUNAS pour représenter la commune aux assemblées générales de l'ASBL « Maison des Jeunes de Saint-Georges » pour la législature 2013-2018.

**31. ASBL « Saint-Georges, Villages des plaisirs de la bouche ». Désignation de 5 délégués aux assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil ;

Vu l'affiliation de la Commune de SAINT-GEORGES à l'ASBL « Saint-Georges, Villages des plaisirs de la bouche » ;

Vu qu'il appartient au Conseil communal de désigner 5 délégués pour participer aux assemblées générales de cette ASBL ;

Vu les candidatures de : Annick SACRE, Nathalie NOLLET et Jacqueline MICHAUX pour le groupe ENSEMBLE ;

Vu la candidature de Sophie GREGOIRE pour le groupe CIT+PS ;

Vu la candidature de Olivier SALMON pour le groupe ECOLO ;

A l'unanimité :

DESIGNE : Annick SACRE, Nathalie NOLLET, Jacqueline MICHAUX, Sophie GREGOIRE et Olivier SALMON en qualité de délégués pour siéger au sein de l'ASBL « Saint-Georges, Villages des plaisirs de la bouche » lors de la législature 2013-2018.

**32. ASBL « Association sportive de Saint-Georges ». Désignation de 11 délégués aux assemblées générales pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil ;

Vu les statuts régissant l'ASBL « Association Sportive de Saint-Georges S/M » ;

Considérant que lesdits statuts prévoient la désignation par le Conseil communal de 11 représentants communaux pour siéger dans ladite ASBL en qualité de membres de droit public, ce, dans le respect de la loi de 1973 sur la protection des minorités ;

Vu les candidatures de : Bénédicte SCHUTZ, Michel SLEYPENN, Jacqueline MICHAUX, Jean-François WANTEN, Jean-Michel ROUFFART, Croce ALFIERI, Alain THIRY et Francis GABRIEL pour le groupe ENSEMBLE ;

Vu les candidatures de : Stacy LEJEUNE et Anthony DILDA pour le groupe CIT+PS ;

Vu la candidature de : Xavier LECRENIER pour le groupe ECOLO ;

A l'unanimité :

DESIGNE : Bénédicte SCHUTZ, Michel SLEYPENN, Jacqueline MICHAUX, Jean-François WANTEN, Jean-Michel ROUFFART, Croce ALFIERI, Alain THIRY, Francis GABRIEL, Stacy LEJEUNE, Anthony DILDA et Xavier LECRENIER en qualité de délégués pour siéger au sein de l'ASBL « Association sportive de Saint-Georges » lors de la législature 2013-2018.

**33. Commission Communale de l'Accueil extrascolaire. Désignation de 3 représentants communaux pour la législature 2013-2018.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'application du décret du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire du 03/12/2003 tel que modifié à deux reprises en date du 14/05/2009 ;

Vu qu'il appartient au conseil communal de désigner 3 conseillers communaux qui feront partie de la 1<sup>re</sup> composante de la Commission Communale de l'Accueil;

Considérant que chaque conseiller dispose d'un nombre de voix égal au nombre moins un de postes à pourvoir, soit deux voix par conseiller communal ;

Considérant que sont retenus les candidats ayant obtenus le plus de voix et qu'en cas de parité de voix, c'est (ce sont) le (la) (les) candidat(e)(s) le(la)(les) moins âgé(e)(s) qui est (sont) désigné(e)(s) ;

Vu les candidatures de Fabienne FOSSOUL, Annick SACRE et Roland LEJEUNE, conseillers communaux ;

Va procéder, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection ;

16 Conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 1 bulletin de vote ;

16 bulletins de vote sont remis au bourgmestre et à ses assesseurs ;

Le recensement des voix donne le résultat suivant :

0 bulletins non valables,  
0 bulletins blancs,  
16 bulletins valables,

Les suffrages exprimés sur les bulletins se répartissent comme suit :

Fabienne FOSSOUL : 13 voix,

Annick SACRE : 10 voix,

Roland LEJEUNE : 6 voix ;

Constate que sont élus en qualité de représentants communaux pour faire partie de la 1<sup>re</sup> composante de la CCA pour la législature 2013-2018 les conseillers suivants :  
Fabienne FOSSOUL, Annick SACRE et Roland LEJEUNE.

### **34. Plaines de jeux communales. Fixation du tarif de fréquentation.**

Madame VAN EYCK indique que le tarif de fréquentation passe de 7,50 € à 10,00 € par semaine et précise que les familles en difficulté peuvent toujours être aidées par le CPAS.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Considérant que l'Administration communale organise une plaine de jeux pendant les vacances de pâques et les vacances d'été accessible aux enfants âgés de 05 à 12 ans ;

Vu le nombre d'activités proposées aux enfants au cours de ces plaines et les dépenses relativement importantes engendrées ;

Considérant qu'il est opportun de solliciter une participation financière des parents ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité moins trois abstentions du groupe CIT+PS :

**Arrête :**

**Article 1** : les frais d'inscription des enfants aux activités *des plaines de jeux* sont fixés forfaitairement à :

- 10 € par semaine pour les enfants domiciliés dans la commune,
- 20 € par semaine pour les enfants domiciliés hors commune.

**Article 2** : les frais d'inscription des enfants domiciliés dans la commune et membres d'une famille nombreuse sont ramenés à 5,00 € par semaine, sur production d'une attestation de la caisse d'allocations familiales.

**Article 3** : la participation financière des parents aux excursions programmées est fixée comme suit :

- 50 % du prix d'entrée pour les enfants domiciliés dans la commune,
- 100 % du prix d'entrée pour les enfants domiciliés hors commune.

**Article 4 :** les frais de garderie sont fixés à 1 € par garderie, deux garderies étant organisées par jour (le matin et en fin de journée).

La présente délibération est valable pour les années 2013 à 2018.

La présente délibération sera transmise à :

- Madame la Receveuse communale.

**35. Conseil Consultatif des Aînés. Renouvellement. Mandat à donner au Collège communal pour le lancement de l'appel public à candidatures.**

Madame VAN EYCK déclare que l'appel à candidature sera publié dans « L'Echo », « Le Miroir », « Vivre à Saint-Georges » (dans la mesure du possible en fonction de la date de parution) et sur le site internet. Elle ajoute que l'appel est à disposition des conseillers communaux, que l'âge minimum est fixé à 55 ans au lieu de 60 ans précédemment et que le nombre maximum de membres doit être de 15 en vertu de la circulaire.

Madame DESSERS demande si on ne pourrait imaginer l'envoi d'un courrier aux citoyens âgés de 55 ans et plus.

Madame VAN EYCK répond que cela coûte plus cher.

Madame DESSERS déclare que l'ancien CCA pourrait peut-être aller déposer le courrier dans les boîtes.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu l'article L1122-35 du CDLD ;

Vu la circulaire du 02/10/2012 du Ministre Paul FURLAN portant sur l'actualisation du cadre de référence proposé par la circulaire du 23/06/2006 relative à la mise en place de conseils consultatifs des aînés ;

Considérant que le CCCA est renouvelé après l'installation du nouveau Conseil communal ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal de charger le Collège communal de lancer un appel public à candidatures pour le renouvellement du CCCA pour la législature 2013-2018 ;

A l'unanimité :

DECIDE de charger le Collège communal de lancer un appel public à candidatures en vue du renouvellement du Conseil Consultatif des Aînés pour la législature 2013-2018.

**36. Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée. Adoption.**

Madame SACRE présente la Charte qui comporte 15 points.

Madame HAIDON se réjouit que l'on adhère à cette Charte émanant de l'association socialiste de la personne handicapée. Elle considère toutefois qu'il faut aller plus loin avec par exemple la désignation d'une personne « handiccontact » qui serait en relation avec l'AWIPH et la création d'une commission.

Monsieur le Bourgmestre déclare que l'on va commencer par l'adoption de la Charte, qu'il s'agit du premier pas.

Madame HAIDON demande si l'on a une idée du nombre de personnes qui pourraient être concernées dans la population.

Monsieur le Bourgmestre répond par la négative en précisant que ces données relèvent de la vie privée et que la commune n'a pas la possibilité de les cerner.

Madame HAIDON demande s'il est envisageable qu'un poste soit confié à une personne handicapée au sein des services communaux.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'on l'a fait à deux reprises à la maison communale.

Madame HAIDON voudrait savoir si toutes les infrastructures communales permettent l'engagement d'une personne handicapée.

Monsieur le Bourgmestre répond que l'on doit analyser au cas par cas en fonction de l'emploi à pourvoir.

Madame HAIDON déclare qu'il faudrait aussi penser aux personnes handicapées autres qu'uniquement physiques.

Elle demande si on ne pourrait réserver un emplacement de stationnement pour personnes handicapées en face du bureau de police rue Reine Astrid.

Monsieur le Bourgmestre fait remarquer que ce n'est pas si simple, étant donné que des quotas sont fixés en matière de places de parking pour personnes handicapées.

Madame VAN EYCK tient à rappeler que des enfants handicapés ont été accueillis à la Galipette ainsi qu'à la plaine et qu'il y a des marques d'intérêt évidentes pour les personnes handicapées au sein de la commune.

Madame HAIDON estime qu'il faudrait au moins une place de parking pour personnes handicapées sur chaque place communale.

Monsieur le Bourgmestre répond que le tout est de rester attentif à cette problématique.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Garants que comme chaque citoyen de la commune, la personne handicapée a des droits et des devoirs ;

Convaincus que le bien-être et l'épanouissement de la personne handicapée passent par l'autonomie et donc par l'intégration dans son lieu de vie quotidien ;

Estimant que les efforts réalisés pour l'intégration de la personne handicapée profitent à l'ensemble de la communauté ;

A l'unanimité :

Nous nous engageons ou réitérons notre engagement à prendre les dispositions nécessaires pour concrétiser les prescriptions énoncées ci-avant le cas échéant selon des priorités aménagées en fonction de nos réalités de terrain.

**37. Crédit d'impulsion 2012 – Cheminements piétons et/ou cyclistes rues Yernawe, Solovaz et Caquette – Approbation des conditions et du mode de passation.**

Monsieur BRICTEUX voudrait que dans la description succincte des travaux, on ajoute concernant les trottoirs les termes « une largeur d'1,50 m sans obstacle si c'est possible ».

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 15;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 1;

Vu le cahier général des charges, annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 précité, et ses modifications ultérieures;

Considérant le cahier spécial des charges N° CSCH CC27022013 relatif au marché "Crédit d'impulsion 2012 - Cheminements piétons et/ou cyclistes." établi par le Service Cadre de vie;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 186.202,92 € hors TVA ou 225.305,53 €, 21% TVA comprise;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par adjudication publique;

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera inscrit au service extraordinaire du budget de l'exercice 2013 et sera financé par **fonds propres et subsides**;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

**DECIDE :**

Article 1 :

D'approuver le cahier spécial des charges N° CSCH CC27022013 et le montant estimé du marché "Crédit d'impulsion 2012 - Cheminements piétons et/ou cyclistes.", établis par le Service Cadre de vie. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 186.202,92 € hors TVA ou 225.305,53 €, 21% TVA comprise.

Article 2 :

De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Article 4 :

Le crédit permettant cette dépense sera inscrit au service extraordinaire du budget de l'exercice 2013.

Article 5 :

Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

**SOLLICITE** les subsides de la Région wallonne, lesquels sont de 75 % du montant des travaux, plafonnés à 150.000 €.

**38. Projet « 31 Communes au soleil » - Cahier spécial des charges concernant l'appel d'offres pour la désignation d'un bureau d'études pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase – Approbation.**

Monsieur le Bourgmestre explique que l'opération de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux s'est soldée par un delta positif et que pour pouvoir utiliser le surplus, la SPI doit lancer un marché pour la désignation d'un bureau d'études en vue de réaliser un screening des bâtiments communaux en matière énergétique.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la délibération du 04 septembre 2007 par laquelle le Collège décide d'adhérer au projet 31 Communes au soleil ;

Considérant que la coordination du projet pilote susvisé a été confiée à la SPI ;

Vu la délibération du Collège communal du 23 octobre 2012 a pris la décision de modifier le plan financier et d'affecter le solde budgétaire à la réalisation d'une étude sur l'amélioration

de l'efficacité énergétique pour différents bâtiments communaux permettant notamment de définir une planification des travaux à réaliser dans le domaine ;

Vu la délibération du Conseil communal du 12 novembre 2012 ratifiant la délibération du Collège du 23 octobre 2012 ;

Vu le cahier spécial des charges concernant un appel d'offres général européen pour la désignation d'un bureau d'études et conseils en performance énergétique des bâtiments établi par le pôle « Finances – juridique » de la SPI ;

A l'unanimité :

**APPROUVE** le cahier spécial des charges dont question.

**POINTS INSCRITS PAR LE GROUPE ECOLO.**

**a) Entretien des sentiers :**

**Comment comptez-vous entretenir les sentiers pédestres communaux ?**

**Comptez-vous employer des herbicides comme en 2012 ?**

**Avez-vous établi un calendrier des travaux d'entretien ?**

Monsieur FOSSOUL répond que la meilleure des façons serait d'avoir de l'aide des citoyens. Il déclare avoir eu des propositions de machines mais que celles-ci sont très onéreuses. Il ajoute que l'on pourrait aussi envisager le fauchage (5 à 6 passages par an). En ce qui concerne le calendrier des entretiens, il n'est pas encore établi. Il précise que les herbicides seront interdits en 2019 et que la commune n'aura dès lors plus le choix et que leur utilisation doit déjà être fortement réduite en 2016.

Pour ce qui est des entretiens réguliers, il indique que c'est à l'étude, qu'il ne peut donner de plus amples informations à ce jour.

Monsieur le Bourgmestre déclare que dans les situations extrêmes, à tout le moins, il faudra utiliser des herbicides.

Monsieur ROUFFART signale que deux membres du personnel suivent des formations en matière d'utilisation d'herbicides.

**b) Charte Maya :**

**Y aura-t-il de nouvelles plantations ?**

**Y aura-t-il des aménagements de prés fleuris ?**

**Y a-t-il une rencontre prévue avec les apiculteurs de la commune ?**

**Les apiculteurs de la commune sont-ils identifiés et a-t-on pris connaissance de leurs attentes ?**

**Y a-t-il une campagne de sensibilisation prévue ?**

**Que devient la maison de l'abeille de Sur-les-Bois ?**

**Quand la semaine de l'abeille est-elle prévue ?**

**Y a-t-il des sites prévus pour le dépôt de ruches par les apiculteurs ?**

**Allons-nous enfin inscrire la commune dans la convention « Bords de routes – fauchage tardif » ?**



**Dans quelle proportion l'utilisation de pesticides et d'herbicides va-t-elle être réduite sur les espaces communaux ?**

**Une formation du personnel est-elle prévue ?**

Monsieur SALMON demande quel est le projet de 2013 de la majorité en ce qui concerne la Charte Maya.

Monsieur FOSSOUL se dit surpris que Monsieur SALMON pose ces questions alors qu'ECOLO dispose d'un siège à la maison apicole. Il déclare que des plantations sont prévues rue du Cimetière dans une quinzaine de jours (haies constituées d'un mélange de hêtre vert et pourpre).

Monsieur SALMON demande ce qu'il en est des prés fleuris.

Monsieur FOSSOUL répond qu'après s'être renseigné auprès des services de la Région, il s'avère que la commune est arrivée à 200 % des objectifs et qu'elle ne pourra plus obtenir de subside pour l'instant.

Monsieur SALMON explique qu'autour de la piscine de HUY, les pelouses ont été remplacées par des prés fleuris.

Monsieur FOSSOUL déclare que la réalisation de prés fleuris coûte très chère au départ.

Monsieur SALMON voudrait savoir si une rencontre avec les apiculteurs est prévue.

Monsieur FOSSOUL répond affirmativement et ajoute qu'à sa connaissance, on compte 6 apiculteurs sur la commune.

Monsieur SALMON suggère de lancer un appel aux apiculteurs via « L'Echo », ..., le site internet.

Monsieur SALMON demande si des sites sont prévus pour le dépôt des ruches.

Monsieur FOSSOUL déclare que des sites sont prévus à divers endroits de la commune, notamment à la Tincelle.

Monsieur SALMON voudrait savoir la position de la majorité quant à l'adhésion à la convention « Fauchage tardif ».

Monsieur ROUFFART explique que l'on peut appliquer le fauchage tardif sur les talus mais pas dans les fossés car on s'expose au dépôt dans ces fossés d'un grand nombre de déchets.

Monsieur le Bourgmestre déclare que le plus simple est de déterminer les endroits où le fauchage tardif peut être pratiqué.

Monsieur SALMON en déduit que la commune est prête à signer la convention.

Monsieur SALMON demande ce qu'il en est de la réduction d'utilisation d'herbicides et de pesticides.

Monsieur FOSSOUL répond que l'on n'utilise pas de pesticides et que pour remplacer les herbicides, il existe des systèmes avec de la projection d'eau bouillante, mais qu'ils sont chers. Il ajoute s'être inscrit dans l'ASBL « Pôle de gestion différenciée de Gembloux » et qu'il participera à la prochaine réunion.

Monsieur SALMON préconise de s'intéresser à ce qui se pratique dans les autres communes et d'examiner s'il n'existe pas de possibilités d'achats groupés.

Monsieur le Bourgmestre déclare que ne plus utiliser d'herbicides va constituer un gain écologique mais que cela va coûter beaucoup plus cher en investissement et en main d'œuvre puisque il faudra prévoir 6 à 8 passages annuels.

Monsieur ROUFFART déclare qu'il faut être attentif à l'environnement, il pense qu'à l'heure actuelle, au niveau des produits phytos, les chercheurs tentent d'obtenir des produits les moins nocifs possibles.

Monsieur SALMON indique que la question relative à la semaine de l'abeille est supprimée.

Monsieur SALMON demande si le personnel va être formé à d'autres méthodes que la pulvérisation.

Monsieur FOSSOUL répond affirmativement tout en précisant que l'on ne peut garantir la mise en place d'autres procédures cette année et la suivante.

Monsieur SALMON estime que le personnel qui pulvérise est mal protégé. Il déclare que l'on impose à l'habitant de déneiger son trottoir et qu'on lui impose aussi un herbicide sur son trottoir et qu'il s'agit d'une dépense inutile, notamment dans le centre de Stockay. Il déclare qu'il suffit de dire aux gens qu'il leur incombe d'entretenir leur trottoir.

Madame DESSERS, en résumé, demande s'il y aura utilisation d'herbicides en 2013.

Monsieur ROUFFART répond affirmativement.

Monsieur SALMON espère que l'on épandra beaucoup moins d'herbicides que l'an dernier car il juge que c'était vraiment excessif.

Monsieur BRICTEUX intervient pour déclarer que l'on se situe à la croisée des chemins et qu'il pense que l'éducation et l'exemple doivent être prônés. Il considère que réaliser un pré fleuri à proximité de la piscine et de l'école serait une bonne chose car il est du devoir du pouvoir communal de montrer l'exemple à proximité des écoles. Il estime qu'il faut pouvoir investir de l'argent en matière de développement durable afin de préserver l'avenir de nos enfants. Il ajoute ne pas être d'accord avec la majorité sur ce point.

Monsieur FOSSOUL propose d'organiser un groupe de discussion.

Monsieur SALMON pense que quelqu'un comme Monsieur André LEJEUNE, pourrait donner des conseils utiles de par son expérience de jardinier à la ville de HUY, où l'on pratique du désherbage sans herbicides depuis de nombreuses années.

Monsieur BRICTEUX suggère d'y associer un représentant du Conseil communal des enfants et les directions des écoles.

Monsieur le Président clôt la séance à 23h35.

La Secrétaire communale,

Catherine DAEMS.

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,

Francis DEJON.